



Formulaire de demande de rapport AutoPlus sur le Consommateur

(À L'USAGE
DE CGI)
Date:

INFORMATION REQUISE

Nom : _____

Adresse Postale: _____

Numéro de téléphone de jour : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Signature: _____

INFORMATION OPTIONNELLE (De votre police actuelle ou votre police la plus récente si vous n'êtes pas actuellement assuré)

Nom de la Compagnie d'Assurance: _____

Numéro de Police: _____

Véhicule(s) inscrit(s) sur la Police: _____
(Année et Marque du Véhicule)

NIV(s): _____
(Numéro d'Identification du Véhicule)

Dates d'Effet de la Police: _____
(De MMJJAAAA à MMJJAAAA)

Adresse Postal Précédente: _____
(Si différente de ci-dessus)

Faites parvenir votre demande en choisissant l'une des options ci-dessous :

- Télécopieur : 1-514-415-3989
- Poste : Centre d'assistance technique de CGI
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3G 1T4
- Numériser le formulaire et faites-le parvenir par courriel à : insurance.helpdesk@cgi.com

En signant ce formulaire de demande, vous convenez de ce qui suit :

1. Vous demandez vos propres renseignements personnels.
2. Le rapport AutoPlus sur le Consommateur sera envoyé à l'adresse sur fichier la plus récente ou à l'adresse fournie sur le formulaire de demande de rapport AutoPlus sur le Consommateur si toute l'information optionnelle est fournie.
3. CGI postera un exemplaire de votre rapport personnel par courrier régulier dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande.
4. Un rapport AutoPlus sur le consommateur fournit des renseignements sur vos antécédents sinistres et polices d'assurance automobile, tels qu'ils sont transmis par l'industrie des assurances IARD au Canada. Les rapports AutoPlus de CGI ne sont pas disponibles dans les provinces suivantes puisqu'elles ne fournissent pas de données historiques à CGI : Québec, Colombie Britannique, Manitoba et Saskatchewan.
5. CGI fournira un rapport dans une période de 12 mois.
6. CGI stocke et transmet des renseignements et n'est pas autorisée à apporter des modifications à ces renseignements.
7. Si vous n'êtes pas d'accord avec les renseignements contenus dans votre rapport AutoPlus, veuillez communiquer avec l'agent aux plaintes des consommateurs/ombudsman de l'assureur qui a fourni les renseignements. Vous trouverez la liste de ces personnes sur le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario à l'adresse <http://www.fscsco.gov.on.ca/french/insurance/resolvecomplaint-insurance.asp>. Il vous suffit de sélectionner «L'agent aux plaintes des consommateurs».
8. Vous avez lu, vous comprenez et vous consentez aux directives énoncées dans la présente.